



Service de Presse

Paris, le 8 juillet 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE Grands Stades

Madame Rama YADE, secrétaire d'Etat chargée des Sports, se félicite de l'adoption définitive par le Parlement de l'article dit « **grands stades** » dans le cadre du projet de loi de développement et de modernisation des services touristiques à l'issue de la seconde lecture au Sénat la nuit dernière.

Préconisé par le rapport de la commission « Grands stades Euro 2016 » présidée par Philippe SEGUIN, le nouveau cadre juridique vise à faciliter l'installation et la rénovation d'équipements sportifs, ainsi qu'à sécuriser juridiquement l'intervention des acteurs publics et privés. Il permet notamment de reconnaître le caractère d'intérêt général des enceintes sportives destinées à permettre l'organisation en France d'une compétition sportive internationale.

Les débats qui se sont déroulés au Sénat, ont permis une nouvelle fois à Rama YADE d'insister sur l'importance pour la France d'accueillir de grandes compétitions internationales, en raison de leurs retombées touristiques et économiques particulièrement importantes. Elle a également indiqué que son implication sur les candidatures françaises sera totale, aussi bien pour les défendre que pour créer les conditions nécessaires à leur bon aboutissement.

Ainsi, bien que la mesure adoptée concerne l'ensemble des disciplines sportives, elle permettra à Rama YADE de préparer, avec la Fédération française de football (FFF), le dossier de candidature de la France pour l'Euro 2016 dans les meilleures conditions possibles en envoyant un signal clair aux collectivités publiques et aux investisseurs privés concernés.

Contacts presse

Lola Bourget, conseillère Presse de Rama YADE : 01 40 45 90 29

lola.bourget@jeunesse-sports.gouv.fr

Service de presse : 01 40 45 94 47 – presse-cabinet@jeunesse-sports.gouv.fr